

La fusion de régions a généré des surcoûts

C'est poliment dit : la création de grandes régions « n'a pas remédié à la complexité du paysage institutionnel local ». En clair, une réforme pour rien, et qui pourrait coûter cher.

La création de « grandes régions », décidée par François Hollande et Manuel Valls, était censée faire économiser de l'argent public... Elle a pour l'instant eu l'effet contraire, constate la Cour des comptes, qui cite un exemple : changer l'habillage des trains régionaux (TER) pour les faire passer sous les couleurs des Hauts-de-France a coûté 30 000 € par train, soit 10 millions au total ! « Les économies risquent de ne venir que dans un second temps », a souligné hier Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes.

Tous sur la culture !

Ces « grandes régions » étaient également créées pour rivaliser avec les « Länder » allemands... Encore raté, remarque la Cour, et

c'était d'ailleurs prévisible : avec des compétences beaucoup plus larges, la Bavière gère un budget qui représente plus du double du total des budgets de l'ensemble de nos 13 « grandes » régions !

Oublions rapidement l'objectif de diminuer l'inégalité de richesse entre les régions, avec une Île-de-France qui reste deux fois plus riche que les autres régions (53 921 € de PIB par habitant, contre 31 104 € en Auvergne-Rhône-Alpes, deuxième).

Et constatons enfin que l'ambition de simplifier le tristement célèbre « mille-feuille » territorial a échoué. Le président de la Cour régionale d'Occitanie a par exemple rappelé hier que, dans le domaine de la culture, toutes les couches du mille-feuille continuent d'intervenir, de la commune à la grande région. La création de « métropoles » a pu avoir des effets positifs, notamment à Lyon, mais leur « prolifération », dénonce la Cour (jusqu'à 22) affaiblit forcément leur pertinence. Comme le résume poliment Didier Migaud : « La réforme

territoriale n'a pas remédié à la complexité du paysage institutionnel local. »

Garder la proximité

Concluons sur un point plus positif, avec les regroupements de communes, dont le nombre a diminué de 2062 à 1266. Ils permettent de mieux mutualiser les services rendus aux habitants, et donc d'en abaisser le coût. Mais, prévient Didier Migaud, attention avec cette augmentation de périmètre à ne pas « perdre leur relation de proximité avec les citoyens ».

Francis BROCHET



Didier Migaud, premier président de la Cour des comptes, est très réservé sur l'efficacité de la dernière réforme territoriale. Photo AFP

LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ | JEUDI 12 OCTOBRE 2017